

## Titre : Auto-écoles L'heure de la conformité.

### Auto-écoles L'heure de la conformité

Les établissements de formation à la conduite n'échappent pas au nouveau code. Celui-ci ambitionne d'en faire de véritables écoles. Qu'elles soient personnes physiques ou morales, les auto-écoles, devront, elles aussi, préparer leur mutation en vue d'accompagner les nouvelles dispositions du code de la route. Elles devront s'en tenir au nouveau cahier des charges.

#### DES CAPACITÉS CONSÉQUENTES

Les auto-écoles ne seront plus autorisées à exercer en même temps l'activité d'enseignement de la conduite et celle d'éducation à la sécurité routière. De même, fini le temps où un simple hangar pouvait faire office d'auto-école. Il faudra justifier de capacités financières, administratives, pédagogiques, avec la nécessité pour chaque école de disposer de son propre directeur. La gestion devra être confiée à des professionnels qualifiés... et diplômés. Les programmes de formation doivent être conformes au programme établi par l'administration.

#### DES MONITEURS AUTORISÉS

La formation des candidats à l'examen du per-

mis sera désormais confiée à des moniteurs qualifiés, titulaires de « l'autorisation de moniteur d'enseignement de la conduite ». Ces derniers sont soumis à l'obligation de la formation continue dispensée par les organismes agréés par l'administration. Une période d'une année a été accordée aux titulaires du « certificat d'aptitude et de qualification professionnelle de moniteur de l'enseignement de conduite » en activité pour demander la nouvelle autorisation professionnelle.

#### UN DÉLAI DE DEUX ANS

Pour permettre aux établissements actuellement en exercice de se conformer aux nouvelles dispositions du code, une période de deux ans leur a été accordée à compter de l'entrée en vigueur de ce dernier. Les individus ne disposant pas du certificat de moniteur mais justifiant avoir exercé le métier de moniteur pendant au moins une année continue avant l'entrée en vigueur du code de la route, peuvent se porter candidats à l'examen pour l'obtention de l'autorisation de moniteur.

Tarik Qattab